

## CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

### Scieur carotteur de béton

Numéro du CQP	087 2012 07 04
Date d'échéance	Décembre 2020
Créé par les CPNE du	4 juillet 2012

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Jean-François Gorre 01 40 69 52 13 CPNE.BTP@national.ffbatiment.fr

Porteur du dossier :	Fédération Française du Bâtiment	
Responsable :	Syndicat National des Entreprises de Déconstruction, Dépollution et recyclage - SEDDRé 7/9 rue La Pérouse 75116 Paris	Souhila Paré 01 40 69 53 24

Secteur d'activité	Bâtiment
--------------------	----------

Description de l'emploi :	<p>Le « scieur/carotteur de béton » réalise au sein d'une petite équipe (deux le plus souvent), à partir des consignes transmises par sa hiérarchie, divers travaux courants de découpe de béton dans le respect strict de la sécurité et des règles techniques professionnelles.</p> <p>Dans ce cadre, il effectue les principales activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Carottage d'éléments de structure (dallages, planchers, voiles, murs ...)</li><li>✓ Sciage à la scie murale d'éléments de structure (dallages, planchers, voiles, murs ...)</li><li>✓ Sciage à la scie de sol de dallages</li></ul> <p>La bonne exécution des travaux implique de savoir utiliser le matériel de découpe avec une grande précision et de travailler avec méthode, rigueur et soin.</p> <p>L'opérateur est amené à travailler en neuf ou en réhabilitation, en site dégagé ou en milieu encombré, aussi bien en extérieur qu'en intérieur.</p>
---------------------------	---

Dénomination de la Qualification	Scieur carotteur de béton
----------------------------------	---------------------------

Classement	Niveau II CCN des ouvriers du Bâtiment
------------	--

Référentiels d'activités, de compétences

<b>REFERENTIEL D'ACTIVITES</b> <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	<b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b> <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>
<b>Bloc 1 : Organiser son intervention de sciage-carottage de béton en toute sécurité</b>	
<b>Préparation amont de l'intervention</b>	<b>Préparer l'intervention sur le plan matériel, logistique et sécuritaire</b> , à partir des consignes écrites ou orales afin de garantir le démarrage du chantier dans les délais prévus.
	<b>Vérifier la conformité et la faisabilité technique de l'intervention</b> par rapport aux consignes et en échangeant avec le client afin de garantir la réalisation des travaux dans les conditions attendues de sécurité, qualité et délai.
	<b>Dialoguer avec le client et les autres intervenants</b> sur le déroulement du chantier et les éventuelles difficultés afin de garantir son déroulement dans les conditions requises de délai, sécurité et qualité.
<b>Déploiement du matériel et sécurisation de l'intervention</b>	<b>Approvisionner la zone de travail</b> avec les moyens de manutentions adaptés, et en fonction des ressources disponibles sur le chantier, afin pouvoir exécuter les opérations de sciage et/ou carottage.
	<b>Installer le matériel</b> en le raccordant aux réseaux (eau, électricité) et en le fixant au support à découper afin de pouvoir l'utiliser en toute sécurité lors de la réalisation de son intervention.
	<b>Entretenir le matériel</b> dans le respect des consignes d'utilisation et avec les moyens d'entretien adaptés afin de le maintenir en état fonctionnel et d'assurer sa pérennité.
	<b>Sécuriser l'intervention</b> en recourant aux Moyens de Protection Collective (MPC) et aux Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés afin de réduire tout risque d'accident.
<b>Bloc 2 : Réaliser les travaux courants de sciage et de carottage de dallages, de planchers et de voiles</b>	
<b>Réalisation des travaux de préparation</b>	<b>Réaliser les travaux préparatoires demandés</b> (anneaux de levage, carottage...) en prenant en compte les caractéristiques de l'ouverture à créer et de son environnement (structure) afin de permettre l'exécution des travaux
	Dans le cas de travaux de sciage, <b>calpiner</b> (calculer le nombre de blocs à scier et les tracer) <b>en tenant compte des moyens de levage et d'évacuation adaptés</b> au chantier pour garantir la réalisation de son intervention en toute sécurité.
<b>Réalisation des travaux de carottage</b> - Carottage de dallage au sol - Carottage de voile <i>en cas de petit diamètre (maxi 200 mm)</i> <i>en cas de gros diamètre (de 200 à 400 mm)</i>	<b>Carotter en tenant compte de la nature du matériau</b> dans le respect des modes opératoires et des règles de sécurité en vigueur afin de répondre à la commande du client.
	<b>Extraire proprement et en toute sécurité la carotte</b> , après analyse du contexte de l'intervention, afin d'achever les travaux de carottage dans le respect de la fiche d'intervention.
<b>Réalisation des travaux de sciage de voiles et de planchers à la scie murale</b> <i>(voiles d'au moins 20 cm et des voiles de moins de 20 cm d'épaisseur ; planchers d'1m<sup>2</sup> maximum)</i>	<b>Découper à la scie murale un voile ou un plancher en tenant compte de la nature du matériau</b> dans le respect des modes opératoires et des règles de sécurité en vigueur afin de réaliser une ouverture conformément à la fiche d'intervention.

	<p><b>Déplacer avec méthode et en toute sécurité la scie</b> entre deux coupes, en procédant en cas de besoin aux adaptations nécessaires (changement du disque, création d'un bandeau, fruit...) afin de garantir le bon déroulement de l'intervention.</p> <p><b>Etayer la partie de plancher à découper</b> (maximum 1 m2) et/ou le plancher conservé dans le respect des modes opératoires et des règles de sécurité en vigueur pour sécuriser la structure.</p> <p><b>Extraire les blocs sciés dans le respect des modes opératoires</b> (bloc par bloc dès désolidarisation) et des règles de sécurité en vigueur (moyens d'extraction les plus adaptés, positionnement et fixation des anneaux de levage...) afin d'achever les travaux de sciage dans le respect de la fiche d'intervention</p>
<b>Clôture de l'intervention</b>	<p><b>Nettoyer la zone de travail des différents déchets en évacuant notamment les eaux de sciage</b> (laitance) dans le respect des règles environnementales à observer sur le chantier afin de laisser sa zone de travail propre et sans risques de pollution.</p>
	<p><b>Remplir avec précision les documents d'intervention</b> (bon de prestation ou rapport d'exécution, feuille d'heures) afin de rendre compte des travaux réalisés à sa hiérarchie.</p>

